

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le chômage a augmenté en février](#)
- [Le dispositif de "transaction pénale" disparaît du projet de loi Sapin II](#)
- [Movinmotion simplifie l'embauche d'intermittents](#)
- [Comment Macron veut secouer le crowdfunding](#)
- [L'activité du bâtiment se redresse, pas encore l'emploi](#)
- [Le projet de loi El Khomri divise les chefs d'entreprises](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Travail dissimulé : 460 millions d'euros de redressements en 2015](#)
- [Conflits d'intérêts : les Hôpitaux de Paris veulent recadrer les pratiques des médecins](#)
- [Cotisation d'allocation familiale : taux réduit au 1er avril 2016](#)
- [MG France enfonce le clou sur les écarts de revenus entre généralistes et spécialistes](#)

FISCALITE

- [Panama Papers : quand les leaders mondiaux utilisent les paradis fiscaux](#)
- [L'émission Cash Investigation met en cause la Société générale et cite l'avocat Arnaud Claude, associé de Nicolas Sarkozy, dans son émission sur le scandale Panama Papers](#)
- [Paradis fiscaux : François Hollande promet des "enquêtes" du fisc et des "procédures judiciaires"](#)
- [Prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu : "un coût pour les entreprises"](#)
- [Impôt : le Medef demande le report d'un an du prélèvement à la source](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Hermès frôle le milliard d'euros de profits et gâte ses actionnaires](#)
- [L'Etat s'est opposé à la rémunération de Carlos Tavares](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Juppé et le chômage : "On a tout essayé sauf ce qui marche ailleurs"](#)

DERNIERE MINUTE

- [Des proches de Marine Le Pen cités dans les "Panama papers"](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le chômage a augmenté en février

Le 24/03/16, les chiffres du chômage pour février ont été dévoilés. Ils sont en forte augmentation par rapport à janvier 2016, où l'on avait noté une légère baisse due, selon **la Dares**, à des événements « *inhabituels et inexpliqués* ». A + 1,1 %, soit 38 400 chômeurs de plus, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité) atteint un total de 3,59 millions de personnes. C'est le rebond le plus fort depuis septembre 2013. **La raison ?** D'après le gouvernement, cette hausse s'explique par le basculement de demandeurs d'emploi qui étaient en catégories B et C (avec une activité réduite) en catégorie A. **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « *[Cette nouvelle hausse s'explique] en grande partie [...] par l'entrée en catégorie A (sans activité) de personnes déjà inscrites à Pôle Emploi mais qui exerçaient une activité (catégories B et C) les mois précédents. [Ces développements s'inscrivent dans un] mouvement de hausses et de baisses observées depuis neuf mois, traduisant une reprise timide de l'activité économique]* ». **Par âge, en catégorie A : a) Les seniors** : ils étaient 896 800 en février (+ 0,9 % sur un mois, + 8 % sur un an). Une situation qui se dégrade toujours donc ; **b) Les jeunes de moins de 25 ans** : ils étaient 519 000 en février (+ 0,5 % sur un mois, - 0,7 % sur un trimestre, - 4,5 % sur un an). Ce qui indique une situation en amélioration. Si l'on inclut l'ensemble des catégories (A, B et C), la France comptait, fin février, 5,46 millions de demandeurs d'emploi inscrits en métropole. Si l'on ajoute l'outre-mer, ce nombre passe à 5,77 millions de personnes.

http://www.directmatin.fr/france/2016-03-24/le-chomage-augmente-en-fevrier-725792?elst_newsletter=20160324-18_725792

(Source : www.directmatin.fr du 24/03/2016)

● Le dispositif de "transaction pénale" disparaît du projet de loi Sapin II

Le 28/03/16, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a déclaré au Journal du Dimanche que, suite au rejet de la proposition par le Conseil d'Etat, le dispositif de "transaction pénale" était retiré du projet de loi sur la transparence de la vie économique (également nommé loi Sapin II). C'était l'une des mesures les plus importantes de ce projet de loi, dont le but est de lutter contre la corruption. **La transaction pénale, qu'est-ce que c'est ?** La possibilité pour les entreprises mises en cause dans des affaires de corruption de s'acquitter d'une amende afin d'éviter une condamnation pénale. Cette amende devait être calquée sur le modèle du "deferred prosecution agreement" (ou DPA) américain ; elle devait être plafonnée à 30 % de leur chiffre d'affaires moyen sur les trois dernières années. **M. Sapin** : « *Le Conseil d'Etat a relevé les nombreuses questions posées par cette innovation tout en soulignant sa réelle efficacité dans la lutte contre la corruption transnationale. Nous verrons si les parlementaires veulent s'emparer du sujet. [...] Dans ces circonstances, le gouvernement, suivant l'avis du Conseil d'Etat, soumettra au Parlement un texte qui ne contient pas ce dispositif* ». Le Conseil d'Etat n'était pas seul à émettre des doutes. Un collectif de quatorze organisations (dont des ONG comme Oxfam France et des syndicats tels Solidaires Finances Publiques ou le Syndicat de la magistrature) avait auparavant demandé la suppression de ce projet de dispositif. **Le collectif** : « *[La mesure proposée est] un pas vers une déresponsabilisation des personnes morales pour des faits de corruption et une impunité de fait, à contrecourant des initiatives internationales et nationales en cours* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-dispositif-de-transaction-penale-disparait-du-projet-de-loi-sapin-ii-559885.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160328](http://www.latribune.fr/economie/france/le-dispositif-de-transaction-penale-disparait-du-projet-de-loi-sapin-ii-559885.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160328)

(Source : www.latribune.fr du 28/03/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Movinmotion simplifie l'embauche d'intermittents

Movinmotion est une start-up créée en 2012. **Son but** : rendre plus accessibles les outils numériques de gestion administrative aux PME et TPE du monde du spectacle qui emploient des intermittents. **Jean Despax**, co-fondateur de Movinmotion : « *Certaines TPE recrutent sur un temps donné beaucoup d'intermittents. Or, cela prend un temps fou à gérer administrativement et elles n'ont pas les moyens des grandes entreprises avec une équipe dédiée ou des logiciels de gestion. Elles peuvent alors faire appel à des prestataires de paie mais cela coûte cher. [...] Nous démocratisons les technologies du web pour les entreprises*

de taille modeste ». Ainsi, depuis septembre 2013, Movinmotion a mis en place une plateforme unique de gestion administrative des intermittents du spectacle. **Comment ça marche ?** Lors de l'embauche d'un intermittent, l'entreprise demande à ce dernier de s'inscrire sur la plateforme et de remplir lui-même ses informations administratives. Ceci fait, l'entreprise récupère les données fournies et édite les documents qui permettent l'embauche. Des informations qui resteront accessibles si l'intermittent retravaille dans le futur pour cette même entreprise. **Michael Dan**, associé-fondateur de Movinmotion : « *Nous nous occupons de tout. Le chef d'entreprise n'a plus qu'à décider de la durée de l'embauche, de la date d'entrée en fonction et de la rémunération* ». C'est donc la start-up qui gère les relations avec les Assedic, les déclarations nominatives de congés-spectacle et le paiement des cotisations sociales. **Autre service proposé** : un système de signature électronique qui permet d'éviter les échanges postaux et, par conséquent, de gagner du temps. Enfin, patron et employé peuvent trouver sur leur profil, à chaque fin de mois, tous les contrats passés et les bulletins de paie. **M. Despax** : « *Nous permettons de diviser par 4 le temps de gestion par rapport à un traitement traditionnel* ». Actuellement, 250 entreprises, principalement issues du secteur audiovisuel, ont recours à Movinmotion. Le coût pour elles : entre 13 euros et 18,20 euros HT par embauche, ce qui est inférieur aux coûts de traitements classiques. Pour l'année 2015, ce sont 15 000 à 20 000 embauches qui ont été effectuées via la plateforme. **M. Despax et Dan** : « *Nous sommes très compétitifs et évitons parfois à une entreprise un procès aux prud'hommes car il y a moins de trous dans la gestion des intermittents* ». Les intermittents paraissent aussi s'intéresser à la plateforme. Ils sont 6 000 à avoir créé des profils, qui sont consultables par d'éventuels employeurs. Eux-mêmes peuvent consulter des propositions d'emplois. **M. Dan** : « *L'objectif est de développer la valeur ajoutée de Movinmotion pour les intermittents afin de créer un effet boule de neige* ». Devraient bientôt être concernés les figurants qui pourraient, grâce à un espace gratuit, être embauchés par l'intermédiaire de la plateforme. Movinmotion envisage aussi d'étendre ses services aux journalistes pigistes, aux reporters d'images, aux auteurs et aux saisonniers de la restauration, « *à condition qu'il n'y ait pas de présomption de salariat* ». **L'objectif pour la fin 2016** : atteindre 400 entreprises, pour 30 000 à 40 000 signatures de contrats. **M. Despax** : « *Nous sommes rentables. Nous avons réalisé 100 000 euros de chiffre d'affaires depuis le début de l'année 2016* ». Movinmotion compte 10 collaborateurs, son siège social est à Ivry-sur-Seine.

[http://www.challenges.fr/start-up/20160323.CHA6619/movinmotion-simplifie-la-gestion-administrative-des-intermittents.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160328](http://www.challenges.fr/start-up/20160323.CHA6619/movinmotion-simplifie-la-gestion-administrative-des-intermittents.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160328)

(Source : www.challenges.fr du 28/03/2016, Laure-Emmanuelle Husson)

[Retour au sommaire](#)

● Comment Macron veut secouer le crowdfunding

Le crowdfunding, en bon français, c'est le financement participatif. Un système qui s'implante dans l'Hexagone. Ainsi, en 2015, 296,8 millions d'euros ont été collectés par des plateformes de crowdfunding. Ces collectes ont concerné tous types de projets, que ce soit en dons, en prêts ou en investissements. Un montant qui a doublé entre 2014 et 2015 – il avait déjà doublé entre 2013 et 2014. Concernant les entreprises, toujours pour l'année 2015, environ 30 millions d'euros ont été récoltés sous forme de prêts rémunérés. Emmanuel Macron, ministre de l'Economie s'est exprimé sur le sujet aux troisièmes Assises de la finance participative, le 29/03/16. **M. Macron** : « *[J'entends] parfois des esprits chagrins dire que le crowdfunding est un épiphénomène par rapport à l'épargne financière des Français. Nous ne sommes qu'au tout début, la révolution ne fait que commencer* ». **Hervé Hatt**, PDG de meilleurtaux.com : « *Cela ne représente que 0,03 % du financement aux TPE et PME. Les banques françaises sont très largement présentes dans le financement aux entreprises. Contrairement au modèle américain où les banques peuvent fermer le robinet des crédits aux entreprises lorsqu'une crise arrive, les banques françaises prêtent. [...] Mais l'avenir des plateformes de crowdlending est à la croissance* ». Pour cela, il faut que les plateformes de financement participatif misent sur leur complémentarité avec les banques. Pour M. Hatt, il y a trois motivations pour se tourner vers le financement participatif : **01)**- La nécessité de rapidité ; **02)**- La recherche de visibilité ; **03)**- La possibilité d'obtenir un financement quand

les banques n'interviennent pas forcément, pour l'investissement immatériel par exemple. **M. Macron** : « [Je crois] à ce secteur et à sa pérennité ». Avant d'annoncer que la réglementation allait évoluer. **M. Macron** : « Nous ne sommes qu'au début de la révolution du financement participatif et dans ce cadre, le rôle de l'Etat, c'est de permettre à cette révolution de se réaliser entièrement. [Nous allons vers une régulation proportionnée qui] permet[tra] à l'activité de se développer. [...] C'est ce cadre que nous avons choisi de développer : sécuriser et accompagner ». **Les évolutions de la réglementation : 01)-** Le plafond va être relevé, passant de 1 million à 2,5 millions d'euros pour les projets sur les plateformes de financement en capital ; **02)-** Un prêteur (dans le cadre du crowdlending, prêt participatif) aura désormais la possibilité d'investir jusqu'à 2 000 euros dans un projet (contre 1 000 euros aujourd'hui pour les prêts avec intérêts), et 5 000 euros (contre 4 000 euros actuellement pour les prêts sans intérêts) ; **03)-** Les bons de caisse vont avoir leur rôle à jouer dans la finance participative, ce dans le cadre d'une ordonnance « qui vient de partir au Conseil d'Etat ». Sera créée une sous-catégorie, appelée les minibons. **M. Macron** : « Les minibons constitueront des formes d'émissions obligataires très simplifiées qui seront notamment accessibles comme c'est le cas pour les bons de caisse actuels aux SARL. Elles pourront être souscrites par des personnes morales ou physiques ». L'ordonnance lancera également l'expérimentation de protocoles de type blockchain (c'est-à-dire une technologie permettant de stocker et de transmettre des informations qui est utilisée pour le bitcoin par exemple). **Les réactions** ont été positives. **Nicolas Lesur**, président de Financement participatif France, association qui regroupe les principales plateformes de financement participatif : « Une grande partie de nos demandes ont été entendues et les plateformes vont pouvoir se développer. [...] C'est aussi une très belle journée pour le secteur car nous sommes encore les petits nouveaux de la finance et nous avons une reconnaissance gouvernementale ». Avant d'ajouter : « [Il] y aurait aussi quelques petites choses à faire pour la fiscalité ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20160329.CHA6934/comment-macron-veut-secouer-le-crowdfunding.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160330](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20160329.CHA6934/comment-macron-veut-secouer-le-crowdfunding.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160330)

(Source : www.challenges.fr du 30/03/2016, Valérie Xandry)

[Retour au sommaire](#)

● L'activité du bâtiment se redresse, pas encore l'emploi

Le 30/03/16, la **Fédération française du bâtiment (FFB)** a présenté le bilan de santé du secteur et ses perspectives pour 2016. Si la Fédération constate une « *amorce de reprise* », elle annonce aussi que cela n'a pas encore d'effet sur les offres d'emploi. **La FFB** : « *Après huit années de crise quasi continue, l'amorce d'une reprise d'activité dans le bâtiment [...] semble se confirmer* ». Le secteur accuse pourtant, en 2015, un recul d'activité de 3 %, avec une perte de 36 100 emplois (alors que les prévisions de la FFB étaient de « *seulement* » 30 000 postes). Pour 2016, la FFB s'attend à une augmentation d'activité (+ 0,9 %). **La FFB** : « *Seule la construction neuve affiche une tendance à la hausse, [grâce à une] vive accélération [des ventes de logements neufs l'an dernier et début 2016. Cette tendance commence à se traduire dans les permis et mises en chantier], du moins pour ce qui concerne le collectif* ». **Les régions où la situation s'améliore** : la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Auvergne. **La FFB** : « *[Cela témoigne] d'une reprise du neuf qui se diffuse progressivement sur l'ensemble du territoire* ». Le non résidentiel neuf, lui, affiche « *une amélioration plus rapide qu'attendu* » avec une hausse de 9 % des surfaces autorisées à fin février, tandis que le marché de l'amélioration-entretien demeure « *atone* ». **La FFB** : « *[Cette] amorce de reprise ne bénéficie ni à l'ensemble des territoires, ni à tous les segments de marché* ». **Les régions qui bénéficient de cette reprise** : l'Île-de-France, PACA et Aquitaine. Les permis de construire reculent par contre en Rhône-Alpes et Alsace. **La FFB** : « *[En outre, si les entreprises] continuent d'afficher une belle résistance, avec une stabilisation des défaillances en 2015, [c'est au détriment de prix qui] restent très bas [et de marges en baisse]. [...] Le décalage entre délais de paiement fournisseurs et délais de règlement clients ne cesse de s'accroître, les trésoreries des entreprises s'étiolent, ce qui rend aléatoire la participation à la reprise de nombre d'entre elles. [...] [Le bâtiment] sort exsangue de la plus longue et la plus dure des crises traversées depuis la Seconde guerre*

mondiale ». **La situation de l'emploi. La FFB** : « [On note] un redressement rapide et durable de l'intérim, qui laisse espérer une amélioration de la situation, [mais pas avant 2017, compte tenu du] sur-dimensionnement [de l'appareil de production] ». Les entreprises du bâtiment ont signé un accord de méthode avec quatre organisations syndicales en janvier. **La FFB** : « Outre les objectifs globaux de 240 000 recrutements que nous nous sommes fixés sur les trois prochaines années, nous souhaitons pouvoir recruter 5 000 apprentis supplémentaires dès la rentrée prochaine ».

<http://www.la-croix.com/Economie/France/L-activite-du-batiment-se-redresse-pas-encore-l-emploi-2016-03-30-1200750005?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

(Source : www.la-croix.com du 30/03/2016)

● Le projet de loi El Khomri divise les chefs d'entreprises

Il ressort de « La grande consultation » par **Opinion Way** pour CCI France/La Tribune/Europe 1, que les chefs d'entreprises sont plus inquiets en mars (43 %) qu'en février (40 %). Quant au projet de loi El Khomri, il les divise. Dans le détail. 7 % des chefs d'entreprise interrogés se déclarent « audacieux » (contre 11 % en février). **Les secteurs les plus moroses** : le commerce, l'industrie. **Le secteur le plus optimiste** : les services. En ce qui concerne l'emploi, les intentions d'embauche sont en hausse (8 %, contre 6 % en février). Un paradoxe : l'industrie, secteur des plus pessimistes nous l'avons vu, est le secteur où les intentions de recrutement sont les plus élevées. **La loi El Khomri** : 75 % des chefs d'entreprise interrogés considèrent le Code du travail actuel comme « un frein à l'activité et à l'embauche ». 47 % d'entre eux sont favorables au texte de loi, 46 % défavorables. On notera toutefois que certaines mesures recueillent plus particulièrement leurs suffrages :

01)- La possibilité de négocier au sein de chaque entreprise pour organiser la production et le temps de travail (83 %) ; **02)**- L'extension du forfait jour aux PME (72 %). D'autre part, 66 % réclament l'allègement des conditions du licenciement économique, en cas de baisse de l'activité ou de pertes. Enfin, 85 % des chefs d'entreprise estiment que le développement de grands projets d'infrastructures (comme Notre Dame des Landes, Sirven, les lignes à Grande Vitesse, Grand Paris...) n'auront pas d'effet sur leur activité.

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-projet-de-loi-el-khomri-divise-les-chefs-d-entreprises-560439.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160331](http://www.latribune.fr/economie/france/le-projet-de-loi-el-khomri-divise-les-chefs-d-entreprises-560439.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160331)

(Source : www.latribune.fr du 31/03/2016, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Travail dissimulé : 460 millions d'euros de redressements en 2015

Le 04/04/16, l'**Acoss** (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) a annoncé que les redressements effectués en 2015 pour travail dissimulé ont atteint le chiffre record de 460 millions d'euros (+ 13 % sur un an). Pour rappel, les redressements avaient été de 401 millions d'euros en 2014 et de 291 millions d'euros en 2013. **L'Acoss** : « Le taux de redressement pour une action de contrôle pour travail dissimulé a atteint 87 %. Ceci représente cinq points de plus que l'année précédente ». **La raison de ce résultat** : des méthodes de travail optimisées grâce à la pratique du croisement des fichiers avec d'autres organismes comme l'inspection du travail, le fisc, l'Office de lutte contre le travail illégal, etc. Une étude du cabinet **Taj**, sortie en 2014, indique pour sa part que les contrôles Urssaf sont de plus en plus fréquents. **La Tribune** : « Pas moins de 66 % des entreprises interrogées assuraient avoir été contrôlées au cours des trois dernières années. Et seuls 4 % des dirigeants interrogés déclaraient ne jamais avoir été contrôlés ». **L'Acoss** précise : « Les montants de prélèvements sociaux qui auraient dû être payés mais ne l'ont pas été s'élèvent entre 6,1 et 7,4 milliards d'euros par an ». **La Tribune** remarque : « C'est à peine plus de 2 % du total des cotisations sociales concernées par le champ d'étude de l'Acoss (cotisations de sécurité sociale, cotisations de retraites complémentaires Arrco/Agirc, assurance chômage). On est donc très loin de la fourchette de 20,1 à 24,9 milliards d'euros calculée par la Cour des comptes fin 2014 ». Mais l'Urssaf rend aussi les trop-versés. Ainsi, en 2015, elle a restitué 189 millions d'euros à certaines entreprises qui, selon La Tribune, avaient trop payé parce qu'elles n'étaient pas au courant « des nouveaux allègements de

cotisations sociales patronales entrés en vigueur le 1er janvier 2015 dans le cadre du pacte de responsabilité ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/travail-dissimule-460-millions-d-euros-de-redressements-en-2015-561543.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160404](http://www.latribune.fr/economie/france/travail-dissimule-460-millions-d-euros-de-redressements-en-2015-561543.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160404)

(Source : www.latribune.fr du 04/04/2016, avec AFP)

● **Conflits d'intérêts : les Hôpitaux de Paris veulent recadrer les pratiques des médecins**

D'après une enquête interne de près de six mois, diligentée par l'**AP-HP** (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), une partie des 10 000 médecins qui la composent présentent des « situations à risques » de conflits d'intérêts. **La raison** : leurs liens avec l'industrie pharmaceutique. Pour l'AP-HP, il faut changer d'époque. **Martin Hirsch**, directeur général de l'AP-HP : « *Il n'est pas question de couper toute relation avec les industriels, cela nuirait à la recherche et au progrès médical. Mais il faut clarifier certaines situations. Il faut que toute activité rémunérée au profit d'un industriel soit déclarée et bien soumise à autorisation préalable. Et éviter le lien de dépendance direct entre industriel et médecin* ». L'affaire Michel Aubier a joué un rôle dans cette enquête. En effet, le fait que le Dr. Aubier, pneumologue à Bichat, soit intervenu en avril 2015 devant une commission d'enquête du Sénat sur la pollution atmosphérique, en omettant de signaler qu'il touchait plusieurs dizaines de milliers d'euros par an du pétrolier Total, a quelque peu terni la réputation de l'AP-HP. **L'enquête précise les pratiques visées** : « *Les rémunérations annexes, parfois opaques et élevées, sont des stimulants suffisamment importants pour que des professionnels se placent, de plein gré ou malgré eux, dans des situations à risques* ». Par exemple, la prise en charge par les laboratoires du financement des déplacements des médecins de l'AP-HP à des congrès médicaux représente une somme de près de 40 millions d'euros par an. Autre souci : **la formation continue**. Obligatoire, elle est financée à hauteur de 98 % par l'industrie pharmaceutique. Selon l'enquête, le détail du financement reste opaque. L'AP-HP évalue la « fourchette entre 300 millions et 600 millions d'euros » chaque année en France. Sur la sellette également, **les essais cliniques**, qui sont une source de revenus non négligeable pour les médecins. Les honoraires qui rémunèrent leur expertise échappent « à tout contrôle ». Ces mêmes essais sont aussi une manne pour les services hospitaliers, qui, pour la plupart, ont créé une « association » pour gérer la cagnotte versée par l'industrie. L'AP-HP en a dénombré plus de 400. Enfin, « *les médecins devenus experts sur le médicament qu'ils ont contribué à développer participent souvent à leur promotion. Certains médecins doublent ainsi leur salaire* ». **Les pistes envisagées** pour remédier à cet état de fait : La mise en place d'une « structure neutre ». Cette structure permettrait de conserver l'aide financière des industriels tout en supprimant tout lien direct avec les médecins. **Deux exemples : 01)-** On créerait une « fondation pour la recherche » pour les essais cliniques, dont l'objectif serait, à terme, de centraliser les financements privés et de les allouer aux projets sélectionnés par l'hôpital. **02)-** Le rapport propose de « soumettre à autorisation les activités extérieures des médecins devenus experts sur le médicament qu'ils ont contribué à développer, et de les limiter à cinq à dix heures hebdomadaires ».

http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/03/28/conflits-d-interets-les-hopitaux-de-paris-veulent-recadrer-les-pratiques-des-medecins_4891209_3224.html

(Source : www.lemonde.fr du 28/03/2016, Chloé Hecketsweiler, Emilie Cazi et François Béguin)

[Retour au sommaire](#)

● **Cotisation d'allocation familiale : taux réduit au 1er avril 2016**

Le 18/03/16 a été publiée la circulaire interministérielle du 01/01/16, relative à la mise en œuvre de la réduction générale des cotisations et contributions sociales à la charge des employeurs et à la baisse du taux de cotisations d'allocations familiales. Il y a **deux taux applicables. 01)-** Le taux réduit de cotisation d'allocations familiales s'applique depuis le 01/01/16, aux rémunérations ne dépassant pas 1,6 Smic. **L'Express** : « *Le Smic annuel est de 17 599,40 euros pour l'année 2016 (taux horaire du Smic 9,67 euros multiplié par le temps de travail annuel 1 820 heures). Pour vérifier si la rémunération est soumise au taux réduit, il suffit de multiplier ce montant à 1,6. Le seuil est donc de 28 159,04 euros* ». Le taux de cotisation d'allocations familiales est de 3,45 % pour les salariés dont la rémunération

annuelle perçue en 2016 est inférieure ou égale à 1,6 Smic. **02)** Il est de 5,25 % pour les salariés dont la rémunération est supérieure à 1,6 Smic. **Le plafond** ouvrant la possibilité d'une réduction **est relevé** au 01/04/16 ; il passe de 1,6 Smic à 3,5 Smic (soit un seuil de 61 597,90 euros, précise l'Express). **L'Express** : « Pour chacune des périodes (1er janvier - 31 mars 2016 et 1er avril - 31 décembre 2016), la réduction du taux est calculée en fonction de la rémunération annuelle totale perçue en 2016. La rémunération du salarié est proratisée à la période retenue pour le taux et peut donc être différente de la rémunération réellement versée au salarié à cette période ». **La base de rémunération** : il faut prendre en compte la rémunération brute versée au salarié au cours d'une année civile et soumise aux cotisations de Sécurité sociale. Ce qui englobe le salaire de base, les primes et gratifications, les avantages en nature, les heures supplémentaires et l'indemnisation des absences. **Les employeurs concernés** : ceux qui relèvent du régime général, principalement ceux qui doivent assurer leurs salariés contre le risque de perte d'emploi. Ce sont les employeurs entrant dans le cadre de la réduction Fillon, soumis à l'obligation d'adhésion à l'assurance chômage. Ne sont pas concernés les particuliers employeurs. On notera que « le dirigeant affilié de plein droit au régime général de la Sécurité sociale sans contrat de travail ne peut pas bénéficier de cette réduction de taux ». Cette dernière, en effet, n'est éligible qu'aux salariés.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/cotisation-d-allocations-familiales-taux-reduit-au-1er-avril-2016_1775822.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 29/03/2016, Marion Bain)

● **MG France enfonce le clou sur les écarts de revenus entre généralistes et spécialistes**

Le 25/03/16, **MG France**, syndicat de médecins généralistes, a commenté l'étude de la DREES sur les revenus des médecins libéraux. Lors de la séance de négociations conventionnelles du 23/03/16, les chiffres communiqués par la DREES ont été confirmés par l'Assurance maladie. **Ces chiffres, quels sont-ils ? 01)- Les revenus.** Les revenus moyens des autres spécialités médicales sont supérieurs de 49 % à celui des généralistes. **MG France** : « Cette situation est le résultat de la politique conventionnelle suivie depuis 2005. [...] Cette politique a augmenté les tâches reposant sur les médecins généralistes, tout en leur refusant les moyens nécessaires à leur fonction de médecin traitant ». **02)- Le temps de travail.** Par rapport aux autres spécialités, il est en moyenne plus élevé de 9 heures pour les généralistes (57 heures par semaine pour les généralistes contre 48 heures pour les autres). **MG France** : « Travailler plus pour gagner moins conduit à la désespérance professionnelle, qui désertifie nos villes et nos campagnes. [...] Nous sommes en train de perdre un véritable trésor ». Pour **MG France**, l'Etat, l'Assurance maladie et les syndicats doivent prendre conscience que la situation est « grave » : « Si la prochaine convention ne prévoit pas de mesures efficaces pour y remédier, ils porteront la responsabilité des graves difficultés d'accès aux soins que la population commence à ressentir ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/03/25/mg-france-enfonce-le-clou-sur-les-ecarts-de-revenus-entre-generalistes-et-specialistes_802711

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 25/03/2016, Marie Foult)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Panama Papers : quand les leaders mondiaux utilisent les paradis fiscaux**

Le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* a recueilli 11,5 millions de documents, parmi lesquels se trouve la liste de 140 responsables politiques ou personnalités mondiales de premier plan qui souhaitent « échapper à la fiscalité traditionnelle ». Regroupés sous le nom de « *Panama Papers* », puisqu'ils sont originaires de ce pays, les documents ont été répartis pour exploitation au sein de l'ICIJ (Consortium international des journalistes d'investigations). 370 journalistes de plus de 70 pays ont participé à cette opération. Ces documents proviennent d'un cabinet d'avocats panaméen, Mossack Fonseca, qui aurait créé des sociétés offshore. On ignore à l'heure où est écrit cet article comment ils sont parvenus entre les mains de l'ICIJ. **Mossack Fonseca** a déclaré que leur publication était « un crime [et une] attaque contre le Panama ». Parmi les personnalités listées, se trouvent des membres

de l'entourage de Vladimir Poutine, des sociétés liées à la famille de Xi Jinping (président de la Chine). Sont également mentionnées des affaires réalisées dans les paradis fiscaux par le père aujourd'hui décédé de l'actuel Premier ministre britannique David Cameron, ou par des fonctionnaires proches d'Hugo Chávez, l'ancien président vénézuélien, décédé en 2013 (liste non exhaustive). Pour la France, on notera Michel Platini, bien que ce dernier soit résident fiscal suisse depuis 2007. **L'ICIJ** a déclaré qu'au total, plus de 214 000 entités offshore sont impliquées dans les opérations financières dans plus de 200 pays et territoires à travers le monde. **L'ICIJ** : « *Les documents montrent que les banques, les cabinets d'avocats et autres acteurs opérant dans les paradis fiscaux oublient souvent leur obligation légale de vérifier que leurs clients ne sont pas impliqués dans des entreprises criminelles* ». **Gérard Rylé**, directeur de l'ICIJ, sur la BBC : « *Cette fuite sera probablement le plus grand coup jamais porté aux paradis fiscaux à cause de l'étendue des documents* ». **Gabriel Zucman**, économiste à l'Université de Californie de Berkeley : « *Ces révélations montrent à quel point des pratiques nocives et la criminalité sont profondément enracinées dans les places offshore* ». L'ensemble des révélations couvertes par ces millions de documents s'étend sur une période de près de 40 ans (de 1977 à 2005). **Le Point** : « *Elles rappellent celles de WikiLeaks, site spécialisé dans la diffusion de documents secrets créé en 2006* ». **Edward Snowden**, principal lanceur d'alerte sur les activités du renseignement américain : « *La plus grande fuite de l'histoire du journalisme vient de voir le jour, et elle concerne la corruption* ». [http://www.lepoint.fr/monde/panama-papers-quand-les-leaders-mondiaux-utilisent-les-paradis-fiscaux-04-04-2016-2029758_24.php?M_BT=77616227272&m_i=NcWU94SZHtacNnAcS%2BJm0Svrpfw1JH5hywVhF68FaalGTjcP7LOWxU51DDR1CG72TXg%2B6N5P7tm96AvUpki3C6ztNNNx#xtor=EPR-6-Newsletter-Matine\]-20160404](http://www.lepoint.fr/monde/panama-papers-quand-les-leaders-mondiaux-utilisent-les-paradis-fiscaux-04-04-2016-2029758_24.php?M_BT=77616227272&m_i=NcWU94SZHtacNnAcS%2BJm0Svrpfw1JH5hywVhF68FaalGTjcP7LOWxU51DDR1CG72TXg%2B6N5P7tm96AvUpki3C6ztNNNx#xtor=EPR-6-Newsletter-Matine]-20160404)
(Source : www.lepoint.fr du 04/04/2016, avec AFP)

● **L'émission Cash Investigation met en cause la Société générale et cite l'avocat Arnaud Claude, associé de Nicolas Sarkozy, dans son émission sur le scandale Panama Papers**

D'après le magazine **Télérama** du 03/04/16, l'émission **Cash Investigation**, diffusée sur France 2, met en cause, dans une enquête liée aux « *Panama Papers* », **Arnaud Claude**, avocat d'affaires et associé de Nicolas Sarkozy au sein du cabinet Claude & Sarkozy. **De quoi M. Claude est-il soupçonné par la justice ?** D'avoir aidé Patrick Balkany à monter une société écran pour dissimuler plusieurs villas à l'étranger au fisc français. M. Balkany a toujours nié ce fait. L'enquête de Cash Investigation reposerait sur un mail retrouvé dans la masse de données de « *Panama Papers* ». **Cash Investigation** met aussi en cause deux banques : **01)** Pour la France, **la Société Générale**, qui avait promis de fermer toutes ses structures offshore dans les paradis fiscaux - or, il en resterait encore 200 actives aujourd'hui ; **02)-** Pour la Suisse, **la banque Edmond de Rothschild** qui aurait, elle, blanchi la fortune suspecte d'un de ses gros clients. Parmi les autres noms cités par **Télérama**, on trouve ceux de Patrick Drahi (président d'Altice), de Gérard Autajon (industriel de l'emballage), de Philippe Santini (ancien directeur général de France Télévisions Publicité). [http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/20891-panamapapers-sarkozy-emission-investigation-cause-societe-gen.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20160404](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/20891-panamapapers-sarkozy-emission-investigation-cause-societe-gen.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20160404)
<http://www.usinenouvelle.com/editorial/les-chefs-d-entreprise-cites-dans-panama-papers.N385763#xtor=EPR-169&email=eric.tessier@urssaf.fr>
(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 04/04/2016, www.usinenouvelle.com du 04/04/2016, Marine Protais)

[Retour au sommaire](#)

● **Paradis fiscaux : François Hollande promet des "enquêtes" du fisc et des "procédures judiciaires"**

Le 04/04/16, réagissant au Panama Papers, le président **François Hollande** a promis que le fisc allait lancer des « *enquêtes et des procédures judiciaires* ». M. Hollande a également remercié les lanceurs d'alerte pour leur travail, avant de se féliciter de nouvelles « *rentrées fiscales* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/2013-panamapapers-paradis-fiscaux-francois-hollande-promet.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20160404_NLNODERMIN- -paradis-fiscaux-hollande-promet-des-enquetes-du-fisc-et-des-procedures-judiciaires#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20160404](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/2013-panamapapers-paradis-fiscaux-francois-hollande-promet.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20160404_NLNODERMIN- -paradis-fiscaux-hollande-promet-des-enquetes-du-fisc-et-des-procedures-judiciaires#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20160404)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 04/04/2016)

● **Prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu : "un coût pour les entreprises"**

C'est le 01/01/18 que le gouvernement compte instaurer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ce dernier serait prélevé par les entreprises, qui appliqueraient un taux d'imposition sur le salaire brut de ses employés pour le compte de l'Etat. **Gaëlle Menu Lejeune**, avocate au cabinet Fidal, s'est exprimée sur le sujet. **Extraits** : « Cette mesure permet indéniablement de répondre à l'engagement de campagne du candidat Hollande. Pourtant est-ce que cela va réellement faciliter la vie des contribuables ? Ce n'est pas certain alors qu'on maintient le quotient familial et le système des crédits et réductions d'impôt a posteriori. Il faudra toujours continuer à faire sa déclaration d'impôt l'année suivante. [...] Pour les entreprises, cette réforme du prélèvement à la source implique de lourds systèmes à mettre en place et des développements dans les systèmes d'information. Elle se traduira aussi par une ligne en plus sur les bulletins de paie. [...] Il existe, c'est certain, un coût de mise en place pour les entreprises. Le gouvernement semble décidé à aller vite avec un collectif budgétaire prévu en juin prochain qui prévoira les modalités de mise en place de cette réforme. [...] [L]'Etat se décharge sur les entreprises afin qu'elles collectent l'impôt. A terme, l'Etat met en place une logique de rationalisation des coûts. Des gains de productivité ne seront pourtant pas évidents à court terme car l'impôt sur le revenu possède un excellent taux de recouvrement spontané. L'amélioration se produira peut être d'ici quelques années avec une baisse du nombre de fonctionnaires affectés à ces missions ». **Mme Menu Lejeune** évoque un certain nombre de questions qui n'ont pas encore de réponses : « Quelle sera la responsabilité du salarié en cas d'erreur par l'employeur du taux de recouvrement de l'impôt ou pire si son employeur fraude le fisc ou même ne verse pas l'impôt dû par le salarié ? Sa responsabilité pourra-t-elle être engagée ? Quels seront les gardes fous qui seront mis en place afin d'éviter des décalages dans le paiement de l'impôt ? Quelle sera la confidentialité des données ? ». Conséquence pour les salariés : « Cette réforme risque [...] de modifier les conditions de négociations salariales dans les entreprises. Le salaire net perçu va diminuer car il sera amputé de l'impôt et une future augmentation pourra éventuellement avoir été absorbée par le montant d'une augmentation d'impôt ». Et **Mme Menu Lejeune** de conclure : « 2017 sera une année de transition, une année blanche. Les revenus du travail seront donc exonérés d'impôt en 2017. Mais les revenus exceptionnels que les contribuables auront obtenus en 2017 ne seront eux pas exonérés. Un revenu exceptionnel peut correspondre à une prime de résultat, un treizième mois ou encore une indemnité de départ. Le gouvernement a expliqué que des mesures spécifiques seront mises en place afin d'éviter les optimisations car il y aura forcément une tentation d'optimiser les revenus de 2017, tant pour les entreprises que pour les salariés, afin de moins payer d'impôts en 2016 et en 2018. Espérons que la loi sera claire et que les règles du jeu seront précises ! »

→ **L'intégralité de l'entretien avec Gaëlle Menu Lejeune, par Adrien Schwyter :**

[http://www.challenges.fr/france/20160321.CHA6542/prelevement-a-la-source-pour-l-impot-sur-le-revenu-un-cout-pour-les-entreprises.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160328](http://www.challenges.fr/france/20160321.CHA6542/prelevement-a-la-source-pour-l-impot-sur-le-revenu-un-cout-pour-les-entreprises.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160328)

(Source : www.challenges.fr du 28/03/2016, Adrien Schwyter)

[Retour au sommaire](#)

● **Impôt : le Medef demande le report d'un an du prélèvement à la source**

Le 02/04/16, **Geoffroy Roux de Bézieux**, vice-président du Medef chargé des questions économiques, s'est exprimé dans Le Figaro au sujet du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Pour lui, la mise en place de ce prélèvement « va créer de la complexité pour les entreprises ». **M. Roux de Bézieux** : « Il n'est pas raisonnable de mettre en place à marche forcée ce prélèvement au 1er janvier 2018. [...] Nous avons donc formellement

demandé à Michel Sapin [ministre des Finances, ndlr] de repousser d'un an, au 1er janvier 2019, son entrée en vigueur, ainsi qu'une expérimentation à grande échelle ».

[http://www.challenges.fr/france/20160402.CHA7223/impot-le-medef-demande-le-report-d-un-an-du-prelevement-a-la-source.html#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20160403](http://www.challenges.fr/france/20160402.CHA7223/impot-le-medef-demande-le-report-d-un-an-du-prelevement-a-la-source.html#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20160403)

(Source : www.challenges.fr du 03/04/2016, Jean-Pierre De La Rocque, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Hermès frôle le milliard d'euros de profits et gâte ses actionnaires

Le 23/03/16, **Hermès International** a publié ses résultats pour l'année 2015. Niveau bénéfiques, elle a encaissé 973 millions d'euros (+ 13,2 % sur un an). Sa marge est en légère amélioration, atteignant 31,8 % « *malgré l'impact dilutif des parités monétaires* ». Le groupe propose désormais un dividende de 3,35 euros (contre 2,95 euros aujourd'hui). Pour 2016, compte-tenu des « *incertitudes macroéconomiques* » dans le monde (comprendre la Chine), Hermès craint une croissance des ventes sous les 8 %.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/hermes-frole-le-milliard-d-euros-de-profits-et-gate-ses-actionnaires-558987.html>

(Source : www.latribune.fr du 23/03/2016)

● L'Etat s'est opposé à la rémunération de Carlos Tavares

Le 28/03/16, le **ministère de l'Economie** a précisé que les deux représentants de l'Etat au conseil d'administration de PSA Peugeot Citroën se sont opposés à l'augmentation de la rémunération de Carlos Tavares, président du directoire du groupe. La rémunération de M. Tavares est passée de 2 750 936 euros en 2014 à 5 245 284 en 2015. Dans le détail : environ 1,3 million d'euros en rémunération fixe, 2 millions en part variable, 2 millions en actions. **Bercy** : « *Les représentants de l'Etat ont voté contre la rémunération de Carlos Tavares en conseil d'administration et votera contre en assemblée générale. L'Etat ne fait là qu'appliquer sa doctrine sur les rémunérations dans les entreprises privées dont il est actionnaire minoritaire* ». Pour rappel, l'Etat détient 14 % de PSA, à parité avec la famille Peugeot et le chinois Dongfeng Motor. **Bercy** : « *Cette politique s'applique à Carlos Tavares comme à tous les dirigeants des entreprises dans ce cas pour lequel l'Etat comme actionnaire défend une plus grande modération salariale et avait demandé, lorsque la doctrine a été mise en place, des baisses de l'ordre de 30 %* ». **Laurent Berger**, secrétaire général de la **CFDT**, a réagi sur BFM Politique, le 27/03/16, jugeant que la rémunération de M. Tavares n'était pas « *légitime* » : « *Ce style de salaire fait beaucoup de mal à la cohésion sociale. [...] Evidemment PSA se redresse, tant mieux, évidemment en partie grâce à ses dirigeants, mais c'est aussi grandement grâce aux efforts des salariés et à la richesse créée par les salariés* ». **Jean-Pierre Mercier**, délégué syndical **CGT** : « *On est révolté. Nous, on a eu qu'une augmentation générale de 8 euros net par mois de la part de ce patron qui a osé doubler son salaire. C'est à dire qu'il gagne 14 500 euros par jours, samedi et dimanche compris !* ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/l-etat-s-est-oppose-a-la-remuneration-de-carlos-tavares.N385109>

(Source : www.usinenouvelle.fr du 29/03/2016, Julien Bonnet)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Juppé et le chômage : "On a tout essayé sauf ce qui marche ailleurs"

Le 27/03/16, alors qu'il était en déplacement à Agen, **Alain Juppé**, candidat à la primaire de droite, s'est exprimé sur le chômage : « *On nous dit qu'on a tout essayé pour faire reculer le chômage, c'est faux. On a tout essayé sauf ce qui marche ailleurs. [...] On peut retrouver le plein emploi, l'Allemagne l'a fait, la Grande-Bretagne l'a fait et l'Italie progresse. Toutes nos politiques reposent sur l'injection d'argent public pour créer de faux emplois, c'est ce qu'on fait depuis des années et maintenant c'est la garantie jeune. Or, ça ne marche pas. [...] Il faut libérer ceux qui créent véritablement des emplois c'est-à-dire nos entrepreneurs, les artisans, les commerçants, les PME. Mais, pour cela, il faut de la stabilité, de la liberté et les aider à innover* ». **M. Juppé** a aussi jugé que la hausse de la croissance (à 1,2 % du PIB) et la baisse du déficit public ne seraient « *pas suffisants* » pour faire reculer le chômage.

M. Juppé : « 1,2 point c'est bien le minimum que l'on puisse faire dans un contexte exceptionnellement favorable : prix du pétrole, taux d'intérêt, parité euro-dollar, [mais] il faut aller vers une croissance de 1,5 et, je l'espère, 2 points de croissance même si on en est encore loin ». **Concernant la loi El Khomri :** « Au départ, ce projet de réforme allait dans le bon sens, il comportait quelques avancées, mais il a été très largement dénaturé par les oppositions qui se sont manifestées et je suis très inquiet sur la discussion parlementaire. On peut faire confiance aux députés socialistes pour enlever ce qui subsiste de positif ».

[http://www.challenges.fr/politique/20160326.CHA6859/juppe-et-le-chomage-on-a-tout-essaye-sauf-ce-qui-marche-ailleurs.html#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20160327](http://www.challenges.fr/politique/20160326.CHA6859/juppe-et-le-chomage-on-a-tout-essaye-sauf-ce-qui-marche-ailleurs.html#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20160327)

(Source : www.challenges.fr du 27/03/2015, avec AFP)

DERNIERE MINUTE

● Des proches de Marine Le Pen cités dans les "Panama papers"

Le 05/04/2016, le journal Le Monde affirme que des proches de Marine Le Pen seraient impliqués dans l'affaire des « Panama Papers », **Le Monde :** « Un système offshore sophistiqué a été mis en place entre Hong Kong, Singapour, les îles Vierges britanniques et le Panama [par des proches de Marine Le Pen]. [...] [Ce système.] organisé par le premier cercle de fidèles de la présidente du Front national, a été utilisé pour sortir de l'argent de France, au moyen de sociétés-écrans et de fausses factures avec la volonté d'échapper aux services antiblanchiment français. [...] En 2012, juste après l'élection présidentielle, Frédéric Chatillon [patron de la société Riwal, Ndlr] s'organise, avec le concours de Nicolas Crochet [expert-comptable, Ndlr], pour faire sortir 316 000 euros de Riwal [société qui réalise des prestations de communications pour des candidats FN, Ndlr] et du territoire français ». **En cause :** une société écran Time Dragon, basée à Hong Kong, dont la maison mère est, elle, domiciliée aux îles Vierges britanniques par l'intermédiaire du cabinet panaméen Mossack Fonseca. Il est question également d'une autre société hongkongaise, Ever Harvest Garments, qui appartiendrait au frère de Nicolas Crochet. Le 04/04/16, **le Front National** avait déclaré avoir « mis à disposition des [...] journalistes les documents prouvant la parfaite légalité de ces opérations », tout en affirmant dans un communiqué n'être « pas impliqué dans l'affaire des "Panama papers" ».

[http://www.challenges.fr/france/20160405.CHA7299/des-proches-de-marine-le-pen-cites-dans-les-panama-papers.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160405](http://www.challenges.fr/france/20160405.CHA7299/des-proches-de-marine-le-pen-cites-dans-les-panama-papers.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160405)

(Source : www.challenges.fr du 05/04/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr